

Un Dialogue mondial sur le fédéralisme
Thème VII
LA DIVERSITÉ ET L'UNITÉ DANS LES PAYS FÉDÉRAUX

Luis Moreno et César Colino

Le concept

Il s'agit du septième d'une série de thèmes abordés dans le cadre du programme Un Dialogue mondial, un projet conjoint du Forum des fédérations¹ et de l'Association internationale des centres d'étude du fédéralisme (IACFS).² L'objectif global du programme est de réunir des praticiens et des universitaires provenant d'un éventail de systèmes politiques fédéraux afin d'explorer un aspect précis du fédéralisme, et ce, selon une formule permettant de produire des publications utiles pour la pratique, l'enseignement et l'étude du fédéralisme.

Coordination du thème

Les coordonnateurs de ce thème sont Luis Moreno (Conseil national de recherche de l'Espagne)³ et César Colino (Université espagnole d'apprentissage à distance).⁴

Le processus général

Le Forum des fédérations et l'IACFS ont élaboré des lignes directrices pour la conduite des projets du Dialogue mondial. Les étapes clés du processus sont les suivantes :

- Préparation d'un « modèle thématique » par les coordonnateurs du thème afin de s'assurer que tous les pays utilisent une approche similaire. Le modèle se veut en partie flexible afin de s'adapter aux circonstances particulières des pays, mais on s'attend à ce que tous les chapitres suivent essentiellement le modèle proposé.
- Sélection des systèmes politiques fédéraux qui seront étudiés dans le cadre du thème et des experts susceptibles d'accepter le rôle de coordonnateur pour chacun des pays choisis.
- Organisation d'une table ronde nationale dans chacun des systèmes fédéraux choisis, avec l'appui du coordonnateur national. Chaque table ronde devrait réunir de 8 à 15 universitaires et praticiens; proposer des discussions suivant le modèle thématique; et aider le coordonnateur national à rédiger un chapitre qui reflétera, non pas les opinions personnelles de l'auteur, mais plutôt les points de vue qui font consensus au pays, de même que ceux suscitent la controverse.
- Préparation par chacun des coordonnateurs nationaux d'une ébauche de chapitre qui reflète les grandes lignes des conclusions de la table ronde nationale.
- Organisation de la table ronde internationale par le coordonnateur du thème, une activité qui vise à explorer la théorie et la pratique du fédéralisme dans tous les pays étudiés et à fournir une première occasion de se pencher conjointement sur les ébauches de chapitre de tous les pays.

¹ <http://www.forumfed.org/>

² <http://www.iacfs.org/>

³ <http://www.iesam.csic.es/Pi-ing/morenoi.htm>, Lmorfer@iesam.csic.es

⁴ <http://www.uned.es/113016/ccolino.htm>

- Révision des ébauches de chapitre à la lumière de la table ronde internationale et des commentaires des coordonnateurs du thème; soumissions des chapitres aux coordonnateurs du thème.
- Envoi des chapitres à des réviseurs externes pour commentaires, puis révision finale à la lumière de ces commentaires.
- Publication d'un court livret résumant les conclusions de la table ronde de chaque pays étudié dans le cadre du thème.
- Publication (par McGill-Queen's University Press) d'un livre thématique. Cet ouvrage sera composé des chapitres nationaux ainsi que d'une introduction et d'une conclusion rédigée par les coordonnateurs du thème.
- Lancement.

Pays

Les pays suivants seront étudiés dans le cadre du présent thème : Allemagne, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, États-Unis, Éthiopie, Inde, Nigeria, Russie et Suisse.

La procédure à suivre pour ce thème

Voici un résumé des procédures à suivre pour ce thème :

- Le modèle thématique sur la diversité et l'unité dans les pays fédéraux suivra la présente introduction.
- La liste comprenant les noms des 12 coordonnateurs nationaux sera diffusée lorsque complète.
- Les tables rondes nationales devront être tenues entre janvier 2008 et mars 2008. Le Forum fera parvenir aux coordonnateurs nationaux des renseignements additionnels leur donnant des pistes pour la conduite de ces activités.
- Un court livret résumant les conclusions de la table ronde nationale de chaque pays étudié sera publié. Les coordonnateurs nationaux disposeront de 4 semaines après la tenue de leur table ronde nationale pour soumettre un article de 4 pages pour cet ouvrage.
- Les chapitres nationaux du livre devront être terminés avant le mois de mai 2008 et soumis aux coordonnateurs du thème au plus tard une semaine avant la tenue de la table ronde internationale.
- La table ronde internationale se tiendra à Madrid en juin 2008.
- Les chapitres révisés devront être retournés aux coordonnateurs du thème avant le mois de juillet 2008 afin d'être envoyés aux réviseurs externes. Des commentaires et des révisions suivront. Les versions définitives des chapitres nationaux devront être envoyées aux coordonnateurs du thème au plus tard le 15 novembre 2008.
- Le manuscrit définitif doit être soumis à l'imprimeur avant le mois de décembre 2008, le livre devant être publié en août 2009.

Ce processus collaboratif vise à favoriser l'échange de connaissances. Les coordonnateurs du thème tiendront donc les coordonnateurs nationaux au courant de l'évolution du projet et, fort du

soutien logistique du personnel du Dialogue mondial et du directeur de la rédaction⁵, les appuieront si nécessaire.

⁵ <http://www.forumfed.org/programs/GDhome.asp>

Modèle thématique

Introduction

Les sociétés, loin d'être cohérentes et uniformes, ne connaissent pas que la diversité, mais en général aussi des structures et clivages interreliés et mutuellement interdépendants. Le développement de l'industrialisation, de l'urbanisation et des communications sociales a influé de différentes façons sur les processus de création d'un pays, de construction d'une nation, de démocratisation de masse et de modernisation, ce qui a engendré des identités multiples et imbriquées. Celles-ci sont parfois politisées et nécessitent des accommodations ou un processus de gestion des conflits. Le fédéralisme constitue un des aménagements institutionnels d'usage pour ce genre de situation.

Traditionnellement, la création d'une identité nationale commune à travers un territoire spécifique sous l'autorité d'un pouvoir central unitaire ou en passant par la fédération des États compris au sein d'un seul État-nation constituait la pierre angulaire de la création d'un pays et de la construction d'une nation, surtout dans la tradition européenne. Toutefois, le concept « un pays, un peuple », exporté à travers le monde par le colonialisme européen, est loin d'avoir pris racine partout. La plupart des pays ont en effet des traditions de diversité interne et de fortes identités collectives ethnoterritoriales établies de longue date. Dans les États-nations englobants et non inclusifs, la question identitaire s'est souvent révélée problématique. Les concepts d'identité et de différence sont de plus en plus politisés en ce millénaire qui s'amorce.

Les différentes combinaisons ou configurations de groupes ethniques ou non ethniques constituent des facteurs importants dans plusieurs fédérations et dans les systèmes de type fédéral. Les groupes peuvent être liés ou non au territoire. Ils sont parfois représentés sur la scène politique et parfois non, la diversité n'implique donc pas nécessaire la présence de conflits. Par conséquent, deux principaux types de diversité se révèlent pertinents pour le présent thème, soit la diversité et l'unité dans les pays fédéraux.

(1) La diversité liée aux prédispositions culturelles, idéologiques, raciales ou religieuses. Lorsque ces différences sont regroupées sur un territoire, leur gestion peut se révéler plus difficile sur le plan institutionnel. Il s'agit pourtant des différences pour lesquelles des aménagements fédéraux sont considérés comme les plus appropriés. Le fait que ces diversités soient liées à l'identité et à la perception de soi collective rend tout marchandage politique à leur égard des plus délicat.

(2) La diversité liée aux ressources et intérêts socio-économiques de groupes concentrés sur un territoire. Les différences socioéconomiques s'articulent autour de l'attribution de biens qui ont de la valeur pour la société et la redistribution de ressources entre les territoires, et sont souvent utilisés pour justifier les aménagements fédéraux. Dans plusieurs fédérations, ces deux types de diversité se chevauchent ou sont interreliés, compliquant d'autant plus la situation.

Plusieurs aspects de ces diversités, particulièrement pour ce qui a trait à la diversité ethnique ou culturelle, sont jugés importants pour comprendre la nécessité de proposer différentes réponses institutionnelles en matière de gestion de la diversité.

Dans quelle mesure, par exemple, un groupe ethnique ou culturel est-il dominant et une variété de minorités se retrouve-t-elle dans le pays ? Dans quelle mesure ces minorités ont-elles établi leur présence au sein de la société ou la présence de nouveaux migrants a-t-elle engendré une nouvelle politique de la différence ? Dans quelle mesure leurs identités politiques sont-elles mobilisées ou assimilées dans le groupe culturel majoritaire ? Enfin, dans quelle mesure les

groupes ethnolinguistiques ou culturels sont-ils concentrés dans une zone géographique en particulier ou, au contraire, dispersés dans la société.

Des études portant sur les groupes ethniques dans les pays divisés sur le plan culturel ont décelé environ 65 pays où on retrouve au moins une minorité concentrée sur un territoire et comptant plus de 5 pour cent de la population du pays ou un demi-million de personnes. La plupart de ces pays ne sont pas des systèmes fédéraux. De plus, seules 15 des 65 nations comprenant des minorités concentrées sur un territoire font partie des 24 systèmes considérés comme des pays fédéraux.

La cristallisation institutionnelle du concept fédéral s'étend donc de systèmes politiques pratiquement homogènes (l'Allemagne, par exemple) à des systèmes ethniquement hétérogènes sans appartenance à un territoire en particulier ou concentration de groupes ethniques (le Brésil et les États-Unis, par exemple), et à des systèmes politiques abritant de multiples diversités ethnoterritoriales (l'Inde, le Nigeria et la Suisse, par exemple). Selon certains auteurs, on distingue différentes réponses institutionnelles à la diversité ethnique parmi les 15 pays fédéraux qui abritent des groupes ethniques ayant un impact politique. 1) Dans certains cas, la structure fédérale ignore les questions ethniques ou n'aborde que des aspects qui n'ont rien à voir avec le renforcement des capacités de ces groupes. Les groupes ethniques chevauchent les frontières des unités constituantes (Malaisie, États-Unis, Brésil, Mexique et Venezuela). 2) Dans d'autres cas, la structure fédérale reflète quelque peu la diversité ethnique, mais la configuration des frontières des unités constituantes divise au moins le plus important groupe ethnoculturel, et parfois aussi d'autres groupes (Suisse, Canada, Espagne, Russie et Nigeria). Certains groupes ethnolinguistiques jouissent d'autonomie en vertu du système fédéral, mais sont répartis dans plusieurs unités constituantes. 3) Dans un petit nombre de cas, la structure fédérale reflète la distribution territoriale des groupes ethniques (Belgique et Éthiopie).

Il existe neuf systèmes fédéraux où les minorités ne sont pas concentrées sur un territoire (Argentine, Autriche et Allemagne) tandis que d'autres sont dotées d'importantes minorités indigènes ou autres qui ne disposent pas de territoire propre (Australie, États-Unis). La structure de ces derniers systèmes ne vise pas à renforcer l'autonomie politique des minorités.

Comme le démontrent ces exemples, différentes stratégies institutionnelles sont déployées pour gérer des configurations distinctes liées à la diversité ethnique et territoriale. Certains auteurs font une distinction entre les stratégies de gestion de la diversité qui mettent l'accent sur l'intégration et l'inclusion des différences ethnoculturelles et celles qui mettent l'accent sur l'autonomie et le renforcement des capacités de ces groupes et territoires. Les stratégies fonctionnent mieux dans certains contextes que dans d'autres. Les différentes stratégies institutionnelles mises en œuvre sont peut-être fonction des différents degrés de stabilité, de justice sociale, de légitimité, d'équité, de reconnaissance, d'intégration sociale et d'imputabilité du système fédéral.

En somme, les fédérations dotées de diversités ethnoculturelles politisées se heurtent souvent à des problèmes tant dans leur structure constitutionnelle que dans leur fonctionnement quotidien. Il a été avancé qu'en matière de gestion de la diversité, les fédérations sont confrontées à un programme politique qui s'articule autour de la prise en compte (acceptation des différences culturelles, accommodements ou promotion des aspirations des minorités) et l'intégration (laisser les points de vue des minorités entrer dans le courant politique dominant, renforcer l'entraide et la solidarité ou consolider les liens sociétaux). Ces deux éléments sont cruciaux pour la consolidation d'un ordre fédératif légitime et stable. Pour y arriver, il existe toute une série d'aménagements institutionnels et d'arrangements politiques.

En effet, un système fédéral implique nécessairement la reconnaissance légitime des diversités et leur accommodement. En situation de conflit, le fédéralisme donne tout son sens au terme « diversité » en permettant la prise en compte des différences au niveau institutionnel. Dans ces circonstances, les aménagements fédéraux ne constituent pas des mécanismes pour « camoufler » les antagonismes internes, bien qu'ils puissent être utilisés à cette fin. La double identité territoriale des citoyens tient pour acquis que les institutions reflètent le principe fédéral de base qui favorise tant l'unité que la diversité par le biais d'un pacte politique et de la légitimation aux niveaux régionaux et infrarégionaux. La loyauté politique des citoyens aux institutions nationales et régionales peut par conséquent offrir stabilité et légitimité à l'ensemble de la scène politique fédérale.

En dépit des multiples études sur l'ethnicité, les conflits et les clivages territoriaux dans les fédérations, ainsi que les analyses des moyens constitutionnels de gestion des conflits, il n'existe aucun rapport comparé à la fois systématique et global des différents types de diversité dans les systèmes fédéraux, et des formes prises par celle-ci, ainsi que des déterminants et des conséquences des approches adoptées pour gérer cette diversité. Pour remédier à cette lacune, et afin de broser le tableau des nouveautés en matière de diversité dans les systèmes de type fédéral, ce volume se penchera sur une série de questions transectorielles énumérées ci-bas. L'objectif global du livre est de fournir des informations et des interprétations générales sur la question globale suivante : Quelles leçons peut-on tirer des 12 études de cas en ce qui concerne 1) la manière dont les diversités sont réparties, engendrées, politisées et gérées; et 2) sous quelles conditions différents types d'aménagements fédéraux permettent-ils de concilier les différences sociales et politiques, de gérer les conflits et de stabiliser un système politique légitime ?

Les principaux domaines d'étude énumérés dans la liste commune ont trait aux dimensions socio-économiques, politiques et institutionnelles de la diversité, ainsi qu'à ceux liés à l'identité culturelle. La cinquième partie de l'analyse s'intéresse aux politiques de gestion de la diversité et des divergences en matière de résultats politiques. Le modèle de référence ci-bas se veut un guide général facilitant la rédaction des chapitres nationaux.

QUESTIONS À GARDER À L'ESPRIT ET DEVANT ÊTRE TRAITÉES DANS TOUS LES CHAPITRES

- Quelles formes prennent les différences ethniques, raciales, linguistiques, culturelles ou religieuses dans le pays ? Quelle est la répartition territoriale des ressources et des clivages socioéconomiques, et quelles sont les différences en ce qui concerne les perspectives de développement au sein des unités constituantes ?
- Quelles sont les règles fondamentales et les institutions liées à la diversité au sein de la fédération, et comment ces règles sont-elles établies et mises en application ? Quelle est la place de la diversité dans la Constitution, et dans la réalité de la vie politique ? Quelles influences ont marqué et continuent de marquer les différentes conceptions du fédéralisme, de l'autonomie et de la diversité dans le pays ? La diversité est-elle considérée comme un fardeau ou un avantage susceptible de porter fruit ?
- Qu'est-ce que la répartition des différences socio-économiques du pays et leur gestion ont d'unique et de distinct par rapport à d'autres pays fédéraux ? Les structures politiques des unités constituantes de la fédération sont-elles sensiblement dissimilaires, ou partagent-elles des caractéristiques juridiques et institutionnelles de base ?

- De quelle façon les aménagements fédéraux et les politiques fédérales du pays concilient-ils les différences sociales et politiques, gèrent-elles les conflits, et tentent-elles de créer un régime légitime et stable ? Quelles sont les répercussions de cette approche dans la façon d'aborder la diversité dans une perspective historique ?
- La Constitution fédérale est-elle considérée comme légitime et contribuant à la conciliation de la diversité sociale ? De quelle manière concilie-t-elle la reconnaissance et la protection de la diversité avec les concepts d'équité, de redistribution et de justice ?

Par conséquent, afin de se conformer avec l'objectif du Dialogue mondial, qui consiste à aider les pays à apprendre les uns des autres, les chapitres nationaux devraient présenter le contexte dans lequel évolue la diversité, son traitement actuel et les défis qui devront être relevés.

Les questions qui ne s'appliquent pas au pays à l'étude n'ont pas à être traitées. Toutefois, si le présent modèle ne fait pas mention d'une question pertinente pour le pays, ou présente une perspective trop étroite, il faudrait en informer le coordonnateur thématique afin que celui-ci ajuste le modèle de façon à ce que les résultats soient aussi utiles que possible. Les auteurs des chapitres nationaux sont encouragés à présenter une perspective dynamique et une approche analytique plutôt que seulement descriptive.

Autant que possible, les points de vue exprimés dans les diverses sections devraient se fonder sur les consensus dégagés lors des tables rondes nationales et non refléter les opinions personnelles des auteurs. Les chapitres ne devraient pas excéder 12 000 mots, incluant les tableaux et les annexes.

Veuillez suivre le modèle du volume 1 du Dialogue mondial sur le fédéralisme, *Origines, structures et changements constitutionnels dans les pays fédéraux* pour rédiger votre chapitre.

I. INTRODUCTION DONNANT UNE VUE D'ENSEMBLE DU PAYS

A. Très brève description des caractéristiques principales du pays

1. Population, dimension, parcours historique, économie (PIB par habitant exprimé en USD - PPA selon les données les plus récentes), nombre d'unités constituantes, dispositions constitutionnelles ou forme de gouvernement)
2. Nature des principaux clivages sociétaux (identité ethnique, religion, culture, langue, race ou disparités économiques). Sont-ils territoriaux ou non territoriaux ?
3. Existe-t-il d'importantes majorités ou minorités ethniques au sein de la fédération ou des unités constituantes ?

B. Principes constitutionnels de la fédération

1. Pour quelles raisons le pays a-t-il choisi un système fédéral plutôt qu'un système unitaire proposant des mécanismes comme la dévolution ou la décentralisation et la représentation proportionnelle au sein des institutions nationales ? La fédération est-elle le résultat de l'intégration de communautés politiques auparavant indépendantes ou établies ou de l'institution d'unités constituantes par un État auparavant unitaire ?
2. La spécificité ou la diversité des unités constituantes est-elle constitutionnellement reconnue ? La fédération est-elle fondée sur une logique purement territoriale ou la diversité ethnoculturelle est-elle à l'origine de la fédération ? La Constitution est-elle considérée comme un pacte entre individus ou une entente entre peuples ? Les unités

constituantes de la fédération sont-elles considérées que comme des unités politiques ou également comme des communautés distinctes ?

3. Le principal objectif de la Constitution et de tout développement politique ou juridique subséquent est-il d'exprimer les diversités fondamentales du pays par le biais des unités constituantes de la fédération, ou de s'assurer que les unités constituantes de la fédération recourent les diversités fondamentales et les disséminent ?
4. Existe-t-il une distinction pratique ou constitutionnelle entre les « unités fondées sur la nationalité » et les unités constituantes fédérées considérées comme des sous-divisions d'un large groupe national majoritaire ?
5. Degré de décentralisation/non-centralisation. Garanties et protections constitutionnelles des unités constituantes.
6. Depuis la création de la fédération, des unités constituantes ont-elles été ajoutées à la fédération ou créées à partir d'unités constituantes existantes ?
7. Existe-t-il des demandes non satisfaites pour plus de compétences constitutionnelles revendiquées par certaines ou toutes les unités constituantes ?

C. Conceptions de la diversité (juridique et politique)

1. Existe-t-il un débat public dans les médias ou le milieu universitaire sur des questions liées à la diversité ? Quels sont les principaux enjeux des débats (unité, cohésion, asymétrie, langues, finances) ?
2. De quelle manière les principaux acteurs politiques ou universitaires du pays conceptualisent-ils le fédéralisme ou l'autonomie ? Quelles sont les principales approches de la diversité et les principales hypothèses qui sous-tendent les concepts de « diversité », « différence culturelle » et « pluralisme national » dans le pays ? Quels rôles sont joués par l'approche individualiste de la diversité et l'approche multiculturelle fondée sur le territoire ?
3. Au sein de l'État fédéral, rencontre-t-on plusieurs nations ou nationalités reconnues par la Constitution ou par le discours politique ?
4. L'ethnicité est-elle mentionnée dans la Constitution ? La Constitution ou les lois reconnaissent-elles des minorités ethniques ou des groupes ethniques, ou les différents groupes sont-ils considérés seulement comme des minorités linguistiques ou territoriales dotées de droits autonomes ?
5. De quelles façons les minorités sont-elles définies ? Qui les définit ? Où se trouvent-elles ? Quelles dispositions constitutionnelles et quels mécanismes institutionnels leur permettent d'exprimer leurs points de vue ?
6. Comment désigne-t-on les communautés ou les unités constituantes ? Qu'est-ce que ces termes signifient du point de vue politique, symbolique et juridique ? S'agit-il de termes désavoués, attribués à un parti en particulier, ou choisis par les communautés elles-mêmes ?
7. Existe-t-il des points de vue divergents sur ce que signifient les termes « citoyenneté », « identité » et « nation » dans le système fédéral ? Rencontre-t-on une conception civique ou ethnique de la communauté nationale qui prédomine dans les différents États (majorité) ou qui prévaut au sein des nationalistes infranationaux (minorité) ?

8. Les droits des minorités garantis par la Constitution sont-ils liés aux territoires ou aux individus ? (Les membres d'une minorité reconnue peuvent-ils jouir de leurs droits seulement au sein d'un territoire spécifique ou partout au pays) ?
9. Les principes d'égalité ou de non-discrimination entre territoires ou citoyens sont-ils reconnus par la Constitution ?
10. La croissance de l'immigration et de l'émigration a-t-elle entraîné des changements dans la conceptualisation de la diversité interne et des différences culturelles ? Assiste-t-on, par exemple, à un changement de cap vers une conception de la diversité centrée davantage sur l'individu et moins sur le territoire ?

II. DIVERSITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE, DÉMOGRAPHIQUE ET LIÉE À L'ESPACE

A. Général

1. Quelle proportion de la population totale du pays réside dans chaque région ? Quelle proportion réside dans la plus importante unité constituante du pays ?
2. Quel est l'équilibre entre les groupes en terme de population ? Trouve-t-on une ethnie, une race ou un groupe culturel dominant dans la population au niveau fédéral ou dans les diverses unités constituantes ? Y a-t-il de grands groupes ethniques ou linguistiques et plusieurs groupes plus petits, ou sont-ils tous plus ou moins de la même taille ? Les divers groupes ont-ils des points communs ou partagent-ils des caractéristiques communes ?
3. Quels sont les principaux groupes ethnoculturels du pays ? Quel est le degré de cohésion ethnique de chacun d'eux (majorité de la population d'un ou de plusieurs unités constituantes ou majorité dans sa propre région) ? Quelle est leur concentration territoriale (proportion de la population totale du groupe concentrée dans cette région et habitant dans d'autres unités constituantes) ?
4. Existe-t-il plusieurs centres économiques ou culturels (zones métropolitaines, par exemple) considérés comme les capitales historiques de différents groupes ethniques, ou bien si la capitale de la fédération représente le principal centre démographique, économique et politique ?
5. Les centres économiques ou politiques de la fédération sont-ils ou non sur la même longueur d'onde ?
6. La diversité socio-économique entre les groupes et les individus est-elle en croissance ou en décroissance ? Cette disparité peut-elle être quantifiée ou est-elle perçue comme le produit d'autoperceptions distinctes ?
7. Les développements économiques et sociaux actuels renforcent-ils l'unité interne ou la diversité au sein du pays ? Des changements sont-ils à envisager en raison d'initiatives de nouveaux acteurs, ou de nouvelles idées ou institutions ?

B. Enclaves minoritaires

1. Y a-t-il un accroissement des enclaves minoritaires linguistiques ou ethniques dans les différentes unités constituantes ?
2. Existe-t-il des mouvements irrédentistes menés par les communautés minoritaires dans certaines unités constituantes ou dans des pays voisins avec lesquels celles-ci partagent des affinités culturelles et historiques ?

C. Développement économique et divergences économiques :

1. La distinction entre centres économiques et périphéries est-elle claire ? Y a-t-il congruence entre les centres économiques et politiques de la fédération ?
2. L'exclusion économique et sociale se retrouve-t-elle dans les mêmes proportions partout au pays ? (par ex. coefficient Gini; variations entre les revenus des ménages des 5^e et 9^e percentile).
3. Quelle proportion du PIB national attribue-t-on à chaque région et quelle proportion des dépenses publiques est affectée aux habitants de chaque région ?
4. Les salaires sont-ils substantiellement plus élevés dans certaines régions ou au sein de certains groupes ?
5. Quels sont les taux de chômage régionaux en comparaison avec la moyenne nationale ? Existe-t-il une division du travail en fonction de l'appartenance à un groupe ?
6. Quels sont les taux de croissance régionaux en comparaison avec la moyenne nationale ?
7. Quelles sont les quotes-parts régionales de l'investissement brut dans la fabrication de biens matériels ?
8. Les groupes socioéconomiques sont-ils traditionnellement associés à leurs origines ethniques ? Cette situation a-t-elle entraîné une quelconque forme de lutte entre groupes pour s'approprier des ressources ou des emplois lorsque le marché du travail est territorialement distinct ?
9. Le cas échéant, quelles sont les conséquences politiques du développement économique inégal ?

D. Nouvelles diversités engendrées par la migration

1. Combien de résidants actuels (et de citoyens naturalisés) sont d'origine étrangère ?
2. Jusqu'à quel point (pourcentage) la migration internationale est-elle responsable de la croissance de la population du pays ?
3. Quelle proportion de la population quitte une unité constituante pour s'établir dans une autre ?
4. D'où proviennent la majorité des immigrants ?
5. Y a-t-il un écart entre les chances d'épanouissement des immigrants et celles des autres citoyens ? Les immigrants constituent-ils surtout de la main-d'œuvre non qualifiée ?
6. Y a-t-il une croissance de la ségrégation résidentielle dans les villes et les zones rurales ?
7. De quelle façon l'immigration affecte-t-elle l'intégrité culturelle des unités constituantes ? La diversité a-t-elle découragé la migration en provenance d'autres pays ou au sein de la fédération ?

III. DIVERSITÉ CULTURELLE ET IDENTITÉ CULTURELLE

A. Général

1. Trouve-t-on d'importantes différences entre des segments de la population pour ce qui concerne la religion, la langue, l'ethnicité, la race, ou tout autre aspect culturel ?

2. Quel est le facteur prédominant d'identification au groupe ou de définition du groupe au sein de la fédération (par exemple, l'histoire, la langue, la religion, la race, le territoire, ou une combinaison de ces facteurs) ?
3. Les diverses communautés ethnoculturelles autodéterminées ou les divers groupes nationaux au sein de la fédération sont-ils géographiquement concentrés ou sont-ils dispersés à travers les unités constituantes ?
4. Y trouve-t-on des peuples ou des populations autochtones (Premières nations) ? Quelle proportion de la population des différentes unités constituantes représentent-ils ?
5. Rencontre-t-on des différences à travers les unités constituantes dans la façon dont les gens se définissent comme membres de groupes « ethniques » ou « nationaux » ?
6. Le parcours historique du pays est-il jalonné par la violence entre divers groupes (guerre civile, répression, terrorisme, etc.) ou les récriminations de certains groupes ou communautés du pays ?
7. Certains types de diversité se renforcent-ils ou se recourent-ils ?

B. Religion

1. Quelle est la composition religieuse des unités constituantes ?
2. La religion représente-t-elle un clivage ? Les différences religieuses se sont-elles révélées importantes dans la création et l'établissement de la fédération ?
3. La religion est-elle associée à d'autres attributs culturels, politiques ou socio-économiques au sein de la population (langue, revenu, droite/gauche, etc.) ?
4. Les églises reconnues par l'État sont-elles structurées de façon nationale ou régionale ?

C. Langue

1. Combien de différentes langues (maternelles) sont parlées dans la fédération ?
2. Combien de langues officielles sont reconnues par le fédéral ou les unités constituantes ?
3. Existe-t-il une langue commune, ou *lingua franca*, permettant aux différents peuples ou communautés de communiquer ?
4. Les principales langues parlées au pays sont-elles similaires et compréhensibles entre elles, ou sont-elles plutôt distinctes ?

D. Identités raciales et ethnoterritoriales

1. Y a-t-il des différences raciales entre les différents groupes ou les diverses communautés du pays, ou la diversité ethnique est-elle plutôt le résultat de l'histoire ou de l'autodéfinition ?
2. Les citoyens sont-ils surtout liés à différentes communautés (territoriales ou non) ou éprouvent-ils également un sentiment d'appartenance à la fédération dans son ensemble ?
3. Les gens s'identifient-ils au pays, à leur unité constituante, aux deux, ou à aucun des deux ? Là où on retrouve des communautés nationales, ethniques, raciales, linguistiques ou culturelles fondées sur le territoire, existe-t-il des mesures empiriques de l'attachement et de l'identification des individus à ces communautés ?
4. Le cas échéant, les sondages d'opinion présentent-ils une croissance de l'appui aux institutions régionales au détriment des institutions nationales ou fédérales ?

IV. DIVERSITÉ POLITIQUE

A. Culture et idéologie politique

1. La Constitution fédérale du pays est-elle fondée sur une culture politique commune ?
2. Trouve-t-on différentes cultures politiques régionales ?
3. Dans quelle mesure les citoyens s'identifient-ils positivement avec leur unité constituante et sont-ils fiers d'en être citoyens ? Retrouve-t-on des variations entre les unités constituantes ou les groupes ?
4. Dans quelle mesure les citoyens ont-ils confiance dans les plus importantes institutions constitutionnelles, juridiques et administratives de la fédération (monarchie, présidence, sénat, gouvernement fédéral, gouvernements infranationaux) ?
5. Dans quelle mesure les groupes ou les unités constituantes appuient-ils l'établissement d'institutions démocratiques nationales (parlement, élections, partis) au pays ?
6. Certaines unités constituantes sont-elles plus de gauche, de droite ou du centre que d'autres ?
7. Certaines unités constituantes dépendent-elles davantage du secteur public et de l'intervention de l'État que d'autres ?

C. Structures du régime des partis

1. Y a-t-il des partis régionaux (nationaliste, régionaliste, autochtone, populiste, etc.) ? Œuvrent-ils tant sur la scène régionale que nationale ? Connaissent-ils du succès et si oui, de quelle ampleur (part des votes et des sièges gagnés lors d'élections régionales et nationales) ?
2. La concurrence entre partis prend-elle des formes particulières (alignements régionaux particuliers, ou enjeux régionaux particuliers et répartition particulière des votes lors des élections) ?
3. De quelle façon forme-t-on habituellement le gouvernement des unités constituantes (coalition de partis ou gouvernement à parti unique) ?
4. Jusqu'à quel point le régime national des partis est-il organisé de façon régionale (en termes d'organisation, de finances, de recrutement, de profil de carrières ou de formation de coalitions) ?

D. Participation politique et groupes d'intérêt

1. Retrouve-t-on distinctes formes de participation électorale dans les différentes unités constituantes ?
2. Les groupements d'entreprises et les syndicats sont-ils organisés de façon nationale ou composés de sous-unités territoriales ?
3. Existe-t-il différentes formes de participation civique non conventionnelle (O.N.G., mouvements sociaux, etc.) au sein des différentes unités constituantes ?
4. Des systèmes de cooptation, de patronage, de clientélisme ou de représentation indirecte prédominent-ils dans différents groupes ethniques ?
5. Jusqu'à quel point les associations civiles et les réseaux sociaux sont-ils organisés régionalement ou nationalement ? Retrouve-t-on de puissantes O.N.G. nationales ou associations réunissant des membres de différents groupes sociaux, culturels ou ethniques ?
6. Existe-t-il des modes de formation du capital social, de participation ou de mobilisation politique hors du commun dans certaines régions en particulier ?

V. DIVERSITÉ DES AMÉNAGEMENTS INSTITUTIONNELS

A. Général

1. Survol des institutions clés des gouvernements de la fédération et des unités constituantes. Quels sont les aménagements institutionnels les plus courants du système politique (parlementarisme, division des pouvoirs, bicaméralisme, régime présidentiel, système électoral proportionnel, etc.) ? Des arrangements consensuels sont-ils en place, ou bien un système majoritaire prédomine-t-il tant dans l'arène fédérale que régionale ? Les aménagements institutionnels des unités constituantes ressemblent-ils à ceux du gouvernement fédéral ou national ?
2. Les unités constituantes sont-elles symboliquement reconnues ? Leur caractère distinct sur les plans historique et culturel se reflète-t-il dans leur nom ou les symboles qu'ils utilisent ? La présence de multiples identités nationales est-elle reconnue ?
3. Y a-t-il une charte des droits en application dans l'ensemble de la fédération ? Les unités constituantes peuvent-elles établir leurs propres chartes des droits ? Si tel est le cas, quels rapports entretiennent-ils avec les droits de l'ensemble de la fédération ?
4. Est-il constitutionnellement possible de redessiner les frontières internes de la fédération selon un axe ethnique ou ethnolinguistique ?
5. Quelles compétences constitutionnelles permettent aux unités constituantes d'assurer l'application ou le maintien de politiques culturelles ou linguistiques ?
6. De quelle façon et dans quelle mesure les unités constituantes de la fédération coopèrent-elles ? se font-elles concurrence ? entrent-elles en conflit ? sont-elles de connivence ? Les relations intergouvernementales entraînent-elles la coopération entre institutions ou le contraire ?
7. Les personnes de différentes origines ethnoculturelles ou groupes ethnoculturels sont-elles sousreprésentées ou surreprésentées au sein de la fonction publique, des forces armées, du système judiciaire, du monde des affaires ou de l'élite intellectuelle ?

B. Chambre haute

1. Quelle est la composition de la chambre haute et selon quel principe la représentation est-elle établie ? Elle est conçue pour tempérer la dominance de la majorité (représentation égale des unités constituantes peu importe leur taille et leur population) ?
2. Représente-t-elle directement les unités constituantes dans l'arène fédérale ? Représente-t-elle certaines minorités ou leur offre-t-elle une tribune ? Est-elle plutôt conçue pour représenter la majorité en raison des différences entre les unités pour ce qui est de la taille ?
3. Les membres de la chambre haute relèvent-ils directement des unités constituantes ou de leurs parlements ou doivent-ils leur rendre des comptes ?

C. Procédures de modification constitutionnelle

1. Quels types de majorités sont requises pour modifier la Constitution ? des « super-majorités » ? le consentement explicite de groupes minoritaires sur d'importantes questions concernant leur identité ou leur territoire ?

2. La procédure de modification mentionne-t-elle la participation ou le veto des unités constituantes ou des groupes ethniques ? Le consentement de toutes les unités constituantes ou de la majorité de celles-ci est-il requis ?

D. Asymétries

1. Les unités constituantes disposent-elles des mêmes compétences ou bien les compétences régionales diffèrent-elles dans les différentes unités constituantes ?
2. Comment la Constitution traite-t-elle de la symétrie ou de l'asymétrie entre les institutions ? Cette distinction est-elle faite par principe (raisonnement normatif) ou par nécessité en raison de la politique de conciliation à la base de la fédération (raisonnement fonctionnel) ?
3. Existe-t-il des arrangements spéciaux pour les unités périphériques ou les territoires qui ne font pas partie du territoire principal de la fédération (îles, États associés, État fédéraux associés, etc.) ?
4. Certaines communautés ou certains territoires en particulier bénéficient-ils d'arrangements spéciaux en matière de fiscalité ou d'imposition ? Si tel est le cas, ces arrangements sont-ils inscrits dans la Constitution ?
5. Les dépenses publiques par habitant du gouvernement fédéral sont-elles équitablement réparties ? Les dépenses publiques par habitant des unités constituantes varient-elles considérablement ?
6. Toutes les unités constituantes peuvent-elles se prévaloir de l'asymétrie si elles le demandent, cette option n'est-elle offerte qu'à certaines unités constituantes ?
7. Les asymétries entre unités constituantes sont-elles transitoires ou permanentes ?
8. Les gouvernements des unités constituantes peuvent-ils choisir de ne pas participer aux politiques fédérales ? Ont-elles l'habitude de le faire ?

E. Compétences judiciaires

1. Existe-t-il une Cour suprême ou une Cour constitutionnelle pour trancher les conflits entre la fédération et les unités constituantes ?
2. Les unités constituantes jouent-elles un rôle dans la nomination des juges de ces tribunaux ?
3. Le contrôle judiciaire existe-t-il et joue-t-il un rôle en matière de gestion de la diversité ?
4. La fédération ou le fédéralisme sont-ils perçus comme nécessairement multiculturels, multinationaux, ou autres par la Cour ?
5. Comment les juges fédéraux sont-ils sélectionnés ?
6. Les unités constituantes disposent-elles de leurs propres tribunaux indépendants ? Si oui :
7. Quels sont leurs compétences et leurs territoires de compétence ?
8. Quelles sont leurs principales interactions avec les tribunaux fédéraux ou nationaux ?

F. Arrangements consociationnel et résolution hors cours des litiges

1. Trouve-t-on des pratiques (*de jure* or *de facto*) consociationnelles (arrangements formels ou informels visant à garantir un rôle dans les décisions nationales à divers groupes) ?
2. Des efforts sont-ils faits pour faciliter la représentation de tous les groupes ou territoires au sein du Cabinet fédéral (par ex. coalitions surdimensionnées; présidence collective ou

par roulement; nombre minimal de ministres au sein de l'exécutif national; par convention, certains portefeuilles sont attribués à des politiciens de certaines unités ou de certains groupes; Cabinet formé selon la répartition des groupes au sein de la fédération) ?

3. Certaines unités constituantes ou certains groupes se voient-ils attribuer un nombre fixe de sièges au sein de l'assemblée législative fédérale (chambre basse et chambre haute) ou de postes au sein des tribunaux (cours constitutionnelles) ?
4. Existe-t-il des mécanismes procéduraux pour protéger les groupes minoritaires au sein de l'Assemblée législative nationale ou du processus exécutif (par ex. des majorités législatives spéciales) ? L'adoption de certains types de projets de loi requiert-elle une majorité qualifiée (par ex., une majorité des membres de chacun des groupes linguistiques ou ethniques dans chacun des organes parlementaires concernés) ?
5. Les décisions relatives à des questions vitales pour certaines unités constituantes ou certains groupes minoritaires nécessitent-elles une « double majorité » ou un « veto mutuel » ou encore des « garanties réciproques pour les minorités » ?
6. Y a-t-il des mécanismes politiques pour le règlement des litiges entre les unités constituantes (par ex. conseils des premiers ministres, négociation en seconde chambre, gouvernements de coalition) ?

G. Règlements sur la citoyenneté

1. La Constitution fédérale définit-elle la citoyenneté ou comprend-elle des dispositions sur la citoyenneté ? Le gouvernement fédéral détermine-t-il la citoyenneté ?
2. Quel ordre de gouvernement accorde le statut de citoyen aux immigrants ?
3. La Constitution fédérale reconnaît-elle ou autorise-t-elle la double citoyenneté (tant du point de vue national que du point de vue des unités constituantes) ?
4. Dans la fédération, la citoyenneté est-elle fondée sur le principe de *jus soli* ou de *jus sanguinis* ?

H. Droits de la personne et droits des minorités

1. Comment la Constitution garantit-elle les droits de la personne et s'assure-t-elle qu'ils sont observés ? Les garanties fédérales ou régionales ne s'appliquent-elles qu'aux citoyens ou englobent-elles également les travailleurs invités, les résidents et les touristes ?
2. Les droits de la personne ont-ils préséance sur les règlements tant du fédéral que des unités constituantes ?
3. Les unités constituantes sont-elles en mesure d'octroyer plus ou moins de droits à leurs citoyens ou résidents que ceux accordés par le gouvernement fédéral ?
4. La Constitution garantit-elle certains droits collectifs ? Le cas échéant, quels droits collectifs ou communautaires sont garantis par la Constitution fédérale ? Veuillez les catégoriser (par ex. aspects négatifs et positifs des droits linguistiques, religieux et culturels) et fournir quelques exemples.
5. Un citoyen du pays qui quitte une unité constituante pour une autre a-t-il les mêmes droits, privilèges et prérogatives que les autres citoyens natifs de son unité constituante d'adoption ?
6. Quelles sont les principales dispositions relatives aux minorités tant au sein des gouvernements régionaux que national ?

7. Les droits des peuples autochtones sont-ils reconnus et garantis par la Constitution ? Comment s'assure-t-on que ces droits sont observés ?
8. La fédération joue-t-elle un rôle actif dans la protection des « minorités au sein des minorités » dans les unités constituantes ? (Ceci réfère aux groupes ethniques ou linguistiques majoritaires au niveau fédéral qui représentent une minorité à l'intérieur des frontières d'une unité constituante en particulier, le gouvernement de la fédération intervenant si leurs droits sont lésés par les gouvernements des unités constituantes).

I. Systèmes électoraux

1. Les procédures électorales produisent-elles des résultats suffisamment proportionnels en ce qui concerne les minorités existantes ? Incitent-elles les dirigeants politiques à former des coalitions électorales ? Les candidats à la présidence doivent-ils obtenir une majorité dans plusieurs unités constituantes ?
2. Les sphères fédérales et régionales sont-elles dotées de différents systèmes électoraux ? Et, le cas échéant :
3. Quel effet cela a-t-il sur la représentation des groupes et des minorités dans les organes représentatifs national et régional ?
4. Les résidents permanents (non-citoyens) peuvent-ils voter lors des élections, municipales ou autres ?

J. Sécession

1. La Constitution octroie-t-elle aux unités constituantes le droit de se séparer de la fédération ? Le cas échéant :
2. Quelle est la procédure prévue par la Constitution ?
3. Si la Constitution ne reconnaît pas le droit de sécession, existe-t-il d'autres moyens judiciaires, exécutifs ou politiques d'y accéder, potentiels ou existants ?
4. Le principe d'autodétermination est-il accepté ou préconisé par d'importants partis politiques œuvrant dans l'arène fédérale ou régionale ? Le concept de droits territoriaux, et des citoyens autorisés à exercer ces droits, est-il bien défini et généralement accepté ou s'agit-il d'un concept vague et litigieux ?
5. Existe-t-il des mouvements sécessionnistes dans le pays et, le cas échéant, quelle est leur raison d'être, quelles sont leurs politiques, et associe-t-on violence et terrorisme à ces mouvements et à leurs revendications ?

VI. POLITIQUES DE GESTION DE LA DIVERSITÉ. RÉSULTATS DIVERGENTS

A. Général

1. La Constitution contient-elle des dispositions visant à ce que des institutions créées par celle-ci fournissent des services aux communautés ethniques, raciales, linguistiques ou religieuses ?
2. Les initiatives gouvernementales ont-elles fait croître la segmentation institutionnelle et avivé la divergence des résultats des actions gouvernementales dans le passé ? Cela risque-t-il de se reproduire ?

3. Existe-t-il des mécanismes favorisant l'identification à des institutions et des symboles fédéraux communs ?
4. Jusqu'à quel point les préférences en matière de politiques publiques et les politiques elles-mêmes varient-elles entre les unités constituantes et les municipalités ?
5. Existe-t-il une politique générale ou des mesures en faveur de groupes défavorisés déterminant des quotas en matière de recrutement du personnel dans la fonction publique, les forces policières, les tribunaux, etc. ?

B. Les politiques fiscales

1. Les principes de solidarité, de redistribution et d'uniformité des niveaux de vie sont-ils inscrits dans la Constitution? Comment cela se reflète-t-il dans la pratique ? Quels sont les obstacles dans la pratique ?
2. Existe-t-il des politiques de péréquation fiscale entre les territoires ? Ces mécanismes de péréquation ou de redistribution sont-ils horizontaux (entre unités constituantes) ou simplement verticaux ?
3. Quels sont les principaux effets de l'imposition fédérale sur la redistribution entre les territoires ?
4. Quelle est l'importance des pouvoirs d'imposition et de dépenser des unités constituantes ?

C. Politiques linguistiques

1. Différentes langues sont-elles reconnues en tant que langues officielles dans certaines parties de la fédération ou dans la fédération dans son ensemble ? Le bilinguisme ou le multilinguisme est-il permis et encouragé ? Le bilinguisme ou le multilinguisme est-il nécessaire pour travailler au sein de la fonction publique fédérale, régionale ou locale ? Met-on l'accent sur les langues minoritaires dans les institutions publiques ou privées au niveau fédéral, régional et local ?
2. Les citoyens sont-ils tous en droit d'utiliser leur langue vernaculaire dans leurs rapports avec les autorités nationales, régionales et locales ?
3. Le principe de langue nationale est-il mis en pratique dans l'ensemble de la fédération ?
4. La discrimination à rebours (mesures en faveur de groupes défavorisés) en faveur des langues locales existe-t-elle dans certaines unités constituantes (par ex. contraintes sur l'étiquetage des produits et la publicité, ou encore exigence pour l'obtention d'un poste dans la fonction publique) ?
5. Quelles sont les dispositions linguistiques auxquelles doivent se plier les forces policières, les forces armées et la fonction publique, tant au niveau national que régional ?
6. Certains documents gouvernementaux sont-ils disponibles dans les langues minoritaires (par ex. formulaires d'impôt ou de recensement; pages Web) ?

D. Politiques en matière d'éducation

1. De quelle façon les langues ou les autres droits communautaires se reflètent-ils dans les établissements d'enseignement ?
2. Le gouvernement finance-t-il des écoles enseignant dans des langues minoritaires ?
3. La loi prévoit-elle le droit à l'enseignement primaire et secondaire dans les langues minoritaires ?

4. Le système linguistique est-il le même pour l'enseignement primaire que pour l'enseignement secondaire ?
5. Le bilinguisme fait-il partie intégrante du système d'éducation ?
6. En quelles langues l'enseignement supérieur est-il offert ?

E. Système juridique, forces policières, tribunaux

1. Lors de procédures judiciaires, le service d'interprétation constitue-t-il un droit ?
2. Se faire adresser la parole dans sa propre langue par la police constitue-t-il un droit ?
3. La composition des tribunaux reflète-t-elle la diversité fédérale, régionale et locale du pays, et le cas échéant, de quelle façon ?

F. Politiques en matière de religion

1. Le principe de séparation entre l'État et l'Église (ou les Églises) est-il inscrit dans la Constitution ?
2. Existe-t-il des politiques ou des lois fédérales et régionales sur la discrimination à rebours ou sur les mesures en faveur de groupes défavorisés concernant un ou des groupes religieux ?
3. Les gouvernements national, régionaux ou locaux financent-ils des activités, des employés ou des édifices liés à une religion ?
4. L'éducation religieuse est-elle permise ou encouragée dans les écoles publiques (gérées par l'État) ?
5. Y a-t-il des restrictions nationales, régionales ou locales sur le port ou l'affichage de symboles religieux ? L'intégration religieuse est-elle porteuse de tensions ?
6. Des lois locales, régionales ou nationales interdisent-elles à des individus de se convertir à une autre religion ou de se déclarer athées ?
7. Le gouvernement national ou tout autre gouvernement régional ou local a-t-il instauré des lois à caractère religieux comme la shari'a ? Existe-t-il des tribunaux religieux nationaux, régionaux ou locaux, ou encore une reconnaissance nationale, régionale ou locale de lois religieuses ?

G. Politiques sur les médias

1. Jusqu'à quel point les médias de masse sont-ils pluralistes (par ex. journaux, télévision, radio) ? Une langue est-elle prédominante dans les médias ? Est-ce que cela varie beaucoup selon les unités constituantes étudiées ? Quelles sont les parts de marché de la télévision publique et des grands groupes médiatiques ?
2. Les autorités régionales possèdent-elles des chaînes de télévision publiques opérant dans les unités constituantes ?
3. Les chaînes publiques sont-elles gérées selon le principe de la représentativité, tant sur la scène fédérale que régionale ?
4. La loi et les autorités fédérales ou régionales proposent-elles à tous les groupes ou unités constituantes des mesures incitatives et des mécanismes encourageant la radiodiffusion ?

H. Politiques en matière de santé

1. Les unités constituantes ont-elles leurs propres systèmes et politiques de santé, ou bien si les soins de santé sont organisés de façon nationale ou locale ? Les systèmes de soins de santé varient-ils selon les unités constituantes ?

2. Les citoyens d'une unité constituante ont-ils droit aux soins de santé publics des autres unités constituantes ?
3. Les taux de mortalité et les indicateurs de santé présentent-ils des disparités importantes selon les unités constituantes ?

I. Politiques sur le multiculturalisme et l'immigration

1. Comment les immigrants sont-ils censés être incorporés ou intégrés dans la société ?
2. Des politiques multiculturalistes sont-elles mises en œuvre ?
3. Les gouvernements des unités constituantes peuvent-ils exiger que les immigrants apprennent la langue locale même s'il existe une langue commune nationale ? L'ont-ils fait ?
4. Les immigrants doivent-ils se soumettre à un test linguistique et à un examen pour obtenir la citoyenneté ?

VII. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES D'ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES DANS L'AVENIR

1. Sommaire des principales caractéristiques de la diversité au pays.
2. Quels sont les principaux avantages et coûts associés à la diversité au sein de ce pays fédéral ?
3. Le degré de diversité interne a-t-il été sanctionné de façon démocratique ? Se reflète-t-il dans la Constitution fédérale et les institutions du pays ?
4. Revendique-t-on la réforme de la Constitution fédérale du pays ? Les réformes devraient-elles aplanir les diversités internes ou les reconnaître et leur accorder une place dans la Constitution ?
5. Les aménagements territoriaux actuels liés à la diversité sont-ils immuables ?
6. Présentez les scénarios possibles, probables et souhaitables pour l'avenir.

Pays et coordonnateurs :

1. Australie : Nicholas Aroney (University of Queensland).
2. Belgique : Frank Delmartino (Katholieke Universiteit Leuven) et Hugues Dumont (Facultés Universitaires Saint-Louis, Bruxelles).
3. Brésil : Marcus Faro de Castro (Universidade de Brasilia) et Gilberto Marcos Antonio Rodrigues (Universidade Católica de Santos).
4. Canada : Alain-G. Gagnon (UQAM) et Richard Simeon (Université de Toronto).
5. Ethiopie: Assefa Fiseha (Institute of Federalism and Local Government Studies, Ethiopian Civil Service College) et Mohammed Habib (Addis Ababa University).
6. Allemagne : Roland Sturm (Universität Erlangen-Nürnberg) et Petra Bendel (Universität Erlangen-Nürnberg).
7. Inde : Balveer Arora (Jawaharlal Nehru University).
8. Nigeria : Rotimi Suberu (University of Ibadan).
9. Russie : Irina Busygina (MGEMO Institute, Moscow) et Andreas Heinemann-Grüder (Bonn International Center for Conversion).
10. Espagne : Luis Moreno (Spanish National Research Council, CSIC) et César Colino (Spanish Distance Learning University, UNED).
11. Suisse : Maya Hertig Randall (Université de Genève) et Thomas Fleiner (Institut für Föderalismus, Freiburg).
12. États-Unis : John Kincaid (Lafayette College).